











Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2102(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021: Agence européenne pour l'environnement (EEA)		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p> <p> CSEH Katalin</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> SARVAMAA Petri</p> <p> MANDA Claudiu</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> CZARNECKI Ryszard</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>		14/07/2022
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire</p> <p> CANFIN Pascal</p>		12/09/2022
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes	

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	

13/09/2022	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2023	Vote en commission		
13/04/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0143/2023	
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0152/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2022/2102(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09855

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0002/2023 JO C 412 27.10.2022, p. 0012	27/10/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE737.543	20/01/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06248/2023	13/02/2023	CSL	
Avis de la commission	ENVI	PE738.600	13/02/2023	EP	
Amendements déposés en commission		PE742.574	21/02/2023	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0143/2023	13/04/2023	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0152/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final

Budget 2023/1874
[JO L 242 29.09.2023, p. 0277](#)

Décharge 2021: Agence européenne pour l'environnement (EEA)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour l'exercice 2021 et d'approuver la clôture des comptes de cet exercice.

Notant que la Cour des comptes indique avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2021 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 544 voix pour, 78 voix contre et 4 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales contenues dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne.

Le budget final de l'Agence pour 2021 s'élevait à 64.867.177 EUR, soit une diminution de 27,64% par rapport à 2020. Le budget de l'Agence provient principalement du budget de l'Union et de la contribution de l'AELE (79,26%) et des contributions au titre d'accords spécifiques (20,73%), en particulier pour le programme Copernicus.

Gestion budgétaire et financière

Le Parlement a noté avec satisfaction que les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2021 ont abouti à un taux d'exécution du budget de 100% des crédits d'engagement de l'année en cours, ce qui représente une légère augmentation de 0,04% par rapport à 2020. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 84,90%, soit une baisse de 1,18% par rapport à l'année précédente.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, le personnel, les contrôles internes et la numérisation.

Il a notamment souligné que :

- 2021 a été la première année de mise en œuvre de la stratégie AEE-Eionet 2021-2030, qui est alignée sur les priorités politiques de l'Union;
- au 31 décembre 2021, le tableau des effectifs était pourvu à 99,28%, avec 3 fonctionnaires permanents et 136 agents temporaires nommés sur 140 postes autorisés dans le cadre du budget de l'Union (contre 130 postes autorisés en 2020);
- pour accomplir correctement les tâches sur la voie de la neutralité climatique, de l'économie circulaire et de la restauration de la nature de l'Union, les effectifs de l'Agence devraient augmenter dans les années à venir;
- les outils informatiques de passation de marchés en ligne développés par la Commission devraient être mis en œuvre;
- des règles plus systématiques sur la transparence, les incompatibilités, les conflits d'intérêts, le lobbying illégal et le pantouflage devraient être mises en place;
- un mécanisme interne de lutte contre la corruption devrait être mis en place;
- la numérisation des procédures devrait être accélérée.